



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE des PAYS DE LA LOIRE
BULLETIN D'ADHESION Saison 2018-2019

MEMBRES de CONSEILS ou de COMMISSIONS
HONORAIRES de COMMISSIONS ou ARBITRES HONORAIRES
ou MONITEURS HONORAIRES

Rappel des dispositions des articles 7 et 39 des Règlements Officiels de la Ligue Atlantique qui précisent que tout membre de commission doit être soit licencié à un club, soit licencié comme arbitre indépendant, soit membre individuel payant une cotisation. Les cartes de membre honoraire ne sont pas prises en considération.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (à remplir très précisément pour une saisie informatique complète)		<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin: 0 auto;"></div> <p>photo</p>
Nom :	Prénom :	
Date de naissance (obligatoire) :	District d'appartenance : <input type="checkbox"/> 44 <input type="checkbox"/> 49 <input type="checkbox"/> 85	
Adresse :		
Ville :	Code Postal :	
Téléphone :	Portable :	
Courriel :		
<p><i>joindre obligatoirement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une nouvelle adhésion une photo d'identité récente (pour les contrôles aux stades) 		

COCHER LA FONCTION	
<input type="checkbox"/> MEMBRE INDIVIDUEL DE LIGUE (ni licencié à un club, ni arbitre indépendant) : envoyer à la LFPL • <u>la cotisation statutaire de 24,60 € est prise en charge par la Ligue</u> + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.	
<input type="checkbox"/> MEMBRE INDIVIDUEL DE DISTRICT (ni licencié à un club, ni arbitre indépendant) : envoyer au district d'appartenance • cotisation statutaire de 24,60 € par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo. <p align="right"><u>avis du district :</u></p>	

COCHER LA FONCTION	
<input type="checkbox"/> MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE DE LIGUE ou MONITEURS HONORAIRES : envoyer à la LFPL • les frais d'édition de la carte soit 24,60 € par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.	
<input type="checkbox"/> MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE DE DISTRICT : envoyer au district d'appartenance • les frais d'édition de la carte soit 24,60 € par chèque + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo. <p align="right"><u>avis du district :</u></p>	
<input type="checkbox"/> (*) MEMBRE DU CONSEIL ET/OU DE COMMISSION DE LIGUE (licencié à un club, ou arbitre indépendant) : envoyer à la LFPL • un RIB/RIP seulement pour les nouveaux membres ou pour modifications bancaires + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo.	
<input type="checkbox"/> (*) MEMBRES DE CONSEIL ET/OU DE COMMISSION DE DISTRICT (licencié à un club, ou arbitre indépendant) : envoyer au district d'appartenance • un RIB/RIP seulement pour les nouveaux membres ou pour modifications bancaires + pour une nouvelle adhésion le bulletin d'adhésion et la photo. <p align="right"><u>avis du district :</u></p>	

NB : Seuls les dossiers complets seront transmis au Conseil de Ligue ou de Districts pour validation. Ceux qui seraient incomplets seront retournés aux intéressés pour complément.

PARTIE RESERVEE à la Ligue Atlantique de Football

MEMBRE INDIVIDUEL	MEMBRE HONORAIRE DE COMMISSION ou ARBITRE HONORAIRE ou MONITEUR HONORAIRE	NOUVEAU MEMBRE DE CONSEIL ou de COMMISSION
<input type="checkbox"/> la cotisation statutaire soit 24,60 €	<input type="checkbox"/> les frais d'édition de la carte soit 24,60 €	<input type="checkbox"/> un RIB/RIP
<input type="checkbox"/> une photo d'identité récente DATE DE RECEPTION :		